



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur notre site internet.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2021. Le compte administratif 2021 a été voté le 4 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine scolaire, garderie périscolaire, location salle des fêtes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 560.103,16 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges de personnel représentent 40,83 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 500.703,68 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Pour notre commune, la dotation forfaitaire des 3 dernières années a évolué comme suit :

Année 2021 : 57.846,00 €

Année 2020 : 62.792,00 €

Année 2019 : 66.641,00 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : Année 2021 : 140.154,00 €
Année 2020 : 141.157,00 €
Année 2019 : 139.697,00 €
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location salle des fêtes) :
Année 2021 : 4.437,19 €
Année 2020 : 4.865,93 €
Année 2019 : 19.249,49 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	190.399,98	Excédent brut reporté	586.224,57
Dépenses de personnel	204.450,26	Recettes des services	89.330,42
Autres dépenses de gestion courante	75.832,79	Impôts et taxes	242.907,00
Dépenses financières	2.145,64	Dotations et participations	187.119,64
Dépenses exceptionnelles	1.210,00	Autres recettes de gestion courante	32.085,78
Autres dépenses	12.384,00	Recettes exceptionnelles	382,53
Dépenses imprévues	-	Recettes financières	0,29
Total dépenses réelles	486.422,67	Autres recettes	8.277,50
Charges (écritures d'ordre entre sections)	14.281,01	Total recettes réelles	560.103,16
Virement à la section d'investissement	-	Produits (écritures d'ordre entre sections)	-
Total général	500.703,68	Total général	1.146.327,73

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux des ménages pour 2021 :

- . Taxe d'habitation : 5,83 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 38,29 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 26,06 %

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations perçues de l'Etat se sont élevées à 187.119,64 €, soit une augmentation de 2,96% par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial: achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	-	Virement de la section de fonctionnement	171.910,26
Remboursement d'emprunts	13.571,44	FCTVA	5.757,83
Travaux de bâtiments	20.407,26	Mise en réserves	-
Travaux de voirie	382.799,14	Cessions d'immobilisations	-
Autres travaux	61.607,74	Taxe	6.824,94

		d'aménagement	
Autres dépenses	29.987,11	Subventions	8.758,39
Charges (écritures d'ordre entre sections)	33.766,80	Emprunt	-
		Autres recettes	1.225,77
		Excédent de fonctionnement capitalisé	-
		Produits (écritures d'ordre entre sections)	48.047,81
Total général	542.139,49	Total général	242.525,00

c) Les principaux travaux de l'année 2021 étaient les suivants :

- travaux de réfection de la traversée de Norville et du parking des commerces
- travaux d'accessibilité de l'école
- travaux d'accessibilité de la salle des fêtes
- travaux d'accessibilité de la mairie
- mise en place de 20 cavurnes au cimetière et aménagements des allées
- démolition et désamiantage d'un bâtiment à Cantepie afin d'y implanter une réserve incendie
- raccordement électrique de l'antenne Orange
- raccordement électrique des plots lumineux en traversée de Norville
- acquisition de 3 pc portables, 17 tablettes et 2 visualiseurs pour l'école
- acquisition de 3 extincteurs supplémentaires (église + atelier + chaufferie de l'école)
- acquisition de 6 motifs de décoration de Noël
- remplacement des cuves à fioul des 2 logements communaux
- remplacement du panneau de basket
- acquisition d'une bibliothèque et d'un présentoir pour l'école
- mise en place d'un dépoli sur la vitre du bureau de la directrice de l'école

d) Les subventions d'investissements reçues :

- Fiphfp : 601,54 € pour le matériel ergonomique de l'agent technique de l'école
- CSA : 6.924,85 € pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus de l'Auberge de Norville
- Orange : 1.232,00 € pour l'extension de réseau de l'antenne de télécommunications

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Les recettes et dépenses de fonctionnement de l'année 2021 sont réparties comme suit :

- dépenses : 500.703,68 €
- recettes : 560.103,16 €
- report de l'excédent antérieur : 586.224,57 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

Les recettes et dépenses d'investissement de l'année 2021 sont réparties comme suit :

- dépenses : 542.139,49 €
- recettes : 70.614,74 €
- report de l'excédent antérieur : 171.910,26 €

c) Principaux ratios

Informations financières – ratios *	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population	557,40
Produits des impositions directes / population	137,38
Recettes réelles de fonctionnement / population	545,32
Dépenses d'équipements brut / population	953,41
Encours de dette / population	159,82
DGF / population	71,17

* Ces ratios tiennent compte des informations fiscales de l'année 2020.

d) Etat de la dette

La commune détient 1 emprunt au 31/12/2021 :

- Emprunt de 190.000,00 €
- Capital restant dû au 31/12/2021 : 149.285,68 €

Fait à Norville, le 10 mai 2022

Le Maire,
Reynald HAUCHARD,

